

AUJOURD'HUI

Éditorial

Le congrès du NPD n'annonce rien de bon pour le Québec. L'éditorial de Paul-André Comeau. **Page 6**

Idées

Le désarmement en Europe sera au cœur des pourparlers entre MM. Bush et Gorbatchev lors du Sommet de Malte. **Page 7**



Mikhaïl Gorbatchev rencontrera le pape

Le président soviétique est arrivé à Rome pour une visite officielle de trois jours en Italie, au cours de laquelle il rencontrera Jean-Paul II. Ce sera le premier entretien entre le numéro un soviétique et le chef de l'Eglise catholique. **Page 5**

Steinberg met Smitty's en vente

La mise en vente de sa filiale de l'Arizona compromet sérieusement la mission multinationale que s'était fixée le géant de l'alimentation. **Page 8**



Retour en force d'Alberto Tomba

L'Italien renoue avec le succès en dominant le slalom de Waterville Valley, étape comptant pour la Coupe du monde de ski alpin. **Page 13**

Victor Davis : pas d'accusation

Aucune accusation ne sera portée pour le moment contre le conducteur de l'automobile qui a heurté mortellement le champion nageur Victor Davis, le 11 novembre dernier. Le coroner en chef du Québec, le Dr Jean Grenier, ordonne une enquête publique. **Page 8**

Chambly aux urnes le 12 février

L'élection complémentaire qui se déroulera le 12 février prochain dans la circonscription fédérale de Chambly prend l'allure d'un référendum sur la TPS. **Page 2**

Antoine a enfin sa librairie

Antoine Gallimard, le petit-fils du fondateur de la célèbre maison d'édition française, inaugurerait hier sa nouvelle librairie à Montréal, sise boulevard Saint-Laurent, près de Prince-Arthur. **Page 16**

Lorne Nystrom accusé de vol

WINNIPEG (PC) — Le député néo-démocrate Lorne Nystrom a clamé son innocence hier soir à son arrivée à Winnipeg.

Le député de Yorkton-Melville a été accusé de vol plus tôt dans la journée, pour avoir fait main basse sur un ensemble de nettoyage à lentes cornéennes d'une valeur de \$ 7,79 dans une pharmacie du centre-ville d'Ottawa.

« Je ne peux élaborer sur les détails ou les circonstances, mais je peux vous assurer que je suis tota-

lement, absolument, complètement innocent », a-t-il déclaré à la meute de journalistes qui l'attendait à l'aéroport de Winnipeg, où il doit participer au congrès au leadership du NPD.

Mais d'un même souffle, M. Nystrom a affirmé qu'il voulait démissionner de son poste de co-président du congrès, afin de ne pas ternir cet événement, et le parti en général.

Il a cependant affirmé que cette démission ne constituait pas un aveu de culpabilité.

« Je ne veux pas que cet événement se reflète sur le parti », a-t-il affirmé.

M. Nystrom a cependant déclaré qu'il n'était pas question de quitter le caucus des députés néo-démocrates.

« Ce n'est pas grand chose, a-t-il affirmé. J'espère que ce sera résolu le plus tôt possible. Si ce n'était que de moi, ce serait résolu aujourd'hui ou demain ».

Même si le député de Saskatchewan a cherché à minimiser l'incident, il a quand même retenu les ser-

vices d'un des plus éminents avocats de Toronto, Me Clayton Ruby, qui lui a recommandé de ne pas élaborer sur les circonstances de l'incident.

« M. Ruby tente de faire des arrangements pour expédier la chose le plus rapidement possible », a-t-il ajouté, avant de sortir de l'aéroport de Winnipeg escorté par un de ses collègues, le député Svend Robinson, un avocat de profession.

M. Nystrom aurait commis son larcin jeudi dernier, mais l'acte d'ac-



Le député néo-démocrate Lorne Nystrom

Voir page 8: Vol

LA RÉPLIQUE DE L'OPPOSITION AU DISCOURS INAUGURAL

Parizeau prédit une augmentation d'impôt

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

PRISONNIER de ses stratégies politiques, économique et financière, le gouvernement Bourassa n'aura tout probablement pas d'autre choix que d'augmenter les impôts des Québécois en pleine période de ralentissement économique.

Telle est la prédiction qu'a faite hier le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, Jacques Parizeau, que n'a d'ailleurs pas démentie le premier ministre Bourassa alors qu'il était invité à confirmer.

Donnant la réplique au Discours inaugural de la 34^e Législature fait la veille par M. Bourassa, le chef du Parti québécois, qui prononçait son premier discours après cinq ans d'absence de l'Assemblée nationale, a argué que cette situation apparaît inévitable. Le premier ministre, a-t-il soutenu, a les mains liées étant prisonnier de sa volonté de ne pas augmenter le déficit; prisonnier des lourdes pertes qu'enregistre Hydro-Québec et prisonnier de l'accord du lac Meech qui l'empêche de réclamer d'Ottawa la juste part du Québec sur le plan financier.

Au moment où l'économie com-

mence à flageoler un peu, il serait normal qu'un « gouvernement à peu près articulé » commence à bouger, donne un coup de pouce, a fait valoir M. Parizeau qui le premier constate que les signaux annonçant une récession sont clairs : moins de 40 000 emplois seront créés cette année, souligne-t-il en déplorant que le gouvernement n'ose aller plus loin que de dire « vraisemblablement », on accélérera certains investissements. Ce « vraisemblablement » plein de saveur montre à son avis à quel point le gouvernement a les mains liées.

La première faute que fait le premier ministre est de prendre l'enga-

gement de ne pas hausser le déficit sous prétexte de reporter à la jeune génération des augmentations d'impôt, observe M. Parizeau. L'argument est fallacieux car, dit-il, le fardeau sera minime.

Que sont 200 ou 300 millions \$ ajoutés aujourd'hui à la dette pour des investissements productifs. La jeune génération sera aux prises avec des problèmes financiers bien plus graves, soit le déficit actuariel du Régime des rentes du Québec qui atteint 130 milliards \$ et que le gouvernement tait, dit M. Parizeau dont l'argument semble porter. Le premier ministre qui écoute son dis-

cours rougira à ce moment précis.

Le refus du premier ministre de se servir de l'outil qui est le déficit est d'autant plus absurde que la situation budgétaire du gouvernement est particulièrement fragile, souligne-t-il en expliquant qu'en plus d'une mauvaise conjoncture économique, le Québec fait face à une mauvaise conjoncture météorologique qui amène une baisse importante des revenus d'Hydro-Québec.

Le gouvernement actuel a fait une erreur importante en misant sur un dividende régulier d'Hydro-Québec, ce qui fait qu'aujourd'hui il est à la

Voir page 8: Parizeau

L'armée syrienne encercle Aoun

BEYROUTH (AFP) — La plus importante manifestation de soutien au général libanais Michel Aoun s'est déroulée hier dans le « pays chrétien », alors que le gouvernement de M. Salim Hoss assurait qu'il n'y aurait pas d'invasion de cette région.

Par ailleurs, 18 députés de l'opposition française sont venus apporter leur appui au général Aoun, et ont demandé dans un télégramme envoyé du palais présidentiel de Baabda au président François Mitterrand de les recevoir dès leur retour en France.

Quelque 100 000 personnes, selon une estimation de journalistes sur place, ont envahi les abords du palais de Baabda, les collines qui y surplombent et les routes qui y conduisent, paralysant complètement le trafic dans ce secteur.

« Que les Syriens attaquent s'ils osent. Ils devront d'abord nous massacrer sous les yeux du monde entier », affirmaient les jeunes gens, dont certains campent aux abords de Baabda depuis lundi. Le président Elias Hraoui avait évoqué dimanche soir la possibilité d'une attaque éclair contre le palais.

Le gouvernement Hoss a souligné hier ses intentions pacifiques. « Il n'y aura pas d'invasion des régions Est (chrétiennes). Ne croyez pas ce qu'il vous disent, que nous venons semer la mort. Notre objectif est d'instaurer la paix et d'unifier le Li-

Voir page 8: Aoun

Nadia Comaneci fuit la Roumanie

d'après AP et AFP

BUDAPEST — Moins d'une semaine après la fin du 14^e congrès du PC roumain, marqué par un profond immobilisme, le régime autoritaire du président Nicolae Ceausescu vient d'enregistrer un nouveau coup dur avec la défection en Hongrie de sa célèbre gymnaste Nadia Comaneci.

La vedette des Jeux olympiques de Montréal, en 1976, a en effet trouvé refuge en Hongrie, où elle a demandé l'asile politique, a annoncé hier l'agence MTI.

Elle a franchi la frontière entre la Roumanie et la Hongrie mardi avant l'aube. Elle a raconté aux gardes-frontière que sa fuite avait été organisée « à l'avance sous la direction d'un Roumain ». Elle abandonne dans son pays « un appartement joliment meublé, une voiture et la sécurité financière pour la liberté », selon MTI.

Nadia Comaneci, 28 ans, a également expliqué qu'on ne l'avait pas autorisée à travailler à l'étranger comme entraîneur ni même à voyager, en dépit des nombreuses propositions et invitations.

Née à Gheroghui-Dej le 12 novembre 1961, celle qui fut surnommée la « petite reine de Montréal » avait conquis le monde entier, à 14 ans, avec sa prestation aux Jeux olympiques. C'est en effet là qu'elle était devenue la première gymnaste au monde à obtenir la note maximale de

Voir page 8: Comaneci



PHOTO PC

La défection de la célèbre gymnaste (photographiée ici aux Jeux de Moscou en 1980) s'avère un autre coup dur pour le régime de Ceausescu.

Prague promet des élections libres en 1990

d'après AFP, AP et Reuter

PRAGUE — De journée historique en journée historique, la révolution pacifique tchécoslovaque, en marche depuis deux semaines, s'est poursuivie hier avec l'annonce, par un haut responsable du gouvernement, d'élections libres en 1990.

Le pays a formellement cessé, au milieu de l'après-midi, d'être gouverné par « la doctrine scientifique du marxisme-léninisme » inscrite jusqu'alors dans sa Constitution.

Une Assemblée fédérale tchécoslovaque métamorphosée, où les débats et les questions embarrassantes ont soudain fait leur apparition, a anéanti les principaux dogmes du régime, au premier rang desquels figurait le fameux « rôle dirigeant du parti », désormais envoyé aux oubliettes.

Plus encore : le premier ministre Ladislav Adamec a demandé que l'on réévalue les événements de 1968 et les acteurs du Printemps de Prague afin qu'ils puissent être formellement réhabilités.

La demande a été adressée à l'Union soviétique et aux autres pays qui avaient alors participé à l'invasion de la Tchécoslovaquie. On sait que la Pologne et la Hongrie ont déjà envoyé, plus tôt cette année, par l'intermédiaire de leurs nouveaux Parlements, leurs « excuses au peuple tchécoslovaque ».

Le premier ministre a aussi demandé que commentent des négociations avec l'URSS sur le retrait des troupes soviétiques « stationnées temporairement » en Tchécoslovaquie depuis 1968.

Voir page 8: Tchécoslovaquie

CONGRÈS À LA DIRECTION DU NPD

La lutte s'annonce serrée entre Dave Barrett et Audrey McLaughlin

Maurice Godin
Envoyé spécial

WINNIPEG — Le congrès à la succession d'Ed Broadbent au leadership du Nouveau Parti démocratique débute aujourd'hui à Winnipeg après une campagne décevante d'Audrey McLaughlin, la favorite jusqu'ici, qui n'est pas parvenue à convaincre une majorité de délégués d'appuyer sa candidature et a ouvert ainsi la porte à l'ex-premier ministre de la Colombie-Britannique, Dave Barrett.

Mme McLaughlin, députée du Yukon depuis deux ans, a réussi au cours des sept derniers mois à obtenir l'appui de 12 députés du caucus des députés néo-démocrates et de

quatre chefs du NPD au niveau provincial. Malgré ces appuis, la campagne McLaughlin n'a pas généré l'enthousiasme et surtout les appuis requis pour permettre une victoire facile à Winnipeg.

Tout repose maintenant sur sa performance lors des trois prochains jours dans la capitale du Manitoba et particulièrement sur celle de son plus proche rival, Dave Barrett.

Mais même ceux qui appuient Audrey McLaughlin avouent avoir été déçus par les résultats de sa campagne. Janet Solberg, présidente de l'aile ontarienne du NPD et vice-présidente du parti, admet ne plus être certaine maintenant du résultat de l'élection. « Elle n'a pas réussi à capitaliser sur le potentiel qui existait

en faveur de sa candidature », de dire Mme Solberg. Et le résultat laisse à désirer. Environ 30 % des délégués ontariens, la plus importante délégation, juge-t-elle, ne savent plus pour qui voter.

Et ce taux élevé d'indécision se retrouve d'un bout l'autre du pays.

On reproche à Mme McLaughlin de mal maîtriser les grands dossiers politiques de l'heure, du lac Meech au problème du déficit. C'est ce qui explique notamment que les grands syndicats, particulièrement ceux de l'Ontario, ont refusé d'endosser sa candidature. Pourtant, plusieurs ne demandaient pas mieux. Traditionnellement, les syndicats adoptent une position commune lors des congrès à la direction du NPD. Pas cette

fois. Et le vote syndical compte pour environ le tiers des 2300 délégués qui participeront au congrès de Winnipeg.

On estime qu'au premier tour de scrutin, environ 700 délégués voteront pour Audrey McLaughlin et 500 pour Dave Barrett, les cinq autres candidats se partageant les autres votes. On s'attend à ce qu'Howard McCurdy, député de la région de Windsor, arrive en troisième place suivi des députés Simon De Jong, Stephen Langdon et Ian Waddell.

Les partisans de l'ex-premier ministre de la Colombie-Britannique Dave Barrett estiment que la situation actuelle favorise leur candidat. Ils comptent sur l'expérience, le po-

Voir page 8: NPD



Dave Barrett

Le Montréal des enfants

GUIDE POUR PARENTS BRANCHÉS



les éditions internationales alain stanké ltée, 1212, rue saint-mathieu, montréal h3h 2h7 (514) 935-7452

CHRISTINE DUROCHER

• UN REMÈDE EFFICACE CONTRE L'ENNUI DES ENFANTS (même les plus turbulents) ET LE SOUCI DES PARENTS (même les plus exigeants)

312 pages — 14,95 \$

Stanké

Ottawa réviserait les dossiers des Haïtiens

Paul Cauchon

LE PREMIER MINISTRE Brian Mulroney a commenté à Ottawa l'expulsion de ressortissants haïtiens en déclarant que le gouvernement « était en train de réviser le dossier à la lumière des faits qui nous sont soumis ».

Cette ouverture du premier ministre du Canada a été tempérée peu après par une déclaration de la ministre de l'Immigration Barbara McDougall qui a mentionné que, pour l'instant, aucun fait nouveau n'était porté au dossier.

Contradiction ou subtilités politiques ? La communauté haïtienne se perdait hier en conjectures en essayant d'analyser les propos ministériels, et la confusion marquait ce dossier qui devient problématique pour le gouvernement.

Neuf Haïtiens qui devaient être expulsés du Canada ne se sont pas présentés à l'aéroport de Mirabel tel que prévu mardi matin, passant ainsi dans l'illégalité.

En fin d'après-midi hier, le ministre de l'Immigration en aurait retrouvé deux. Mais aucun de ces ressortissants ne sera expulsé dans les prochaines heures, puisque les prochains départs pour Haïti ne sont prévus que pour mardi prochain.

Une porte-parole de la communauté haïtienne a mentionné au DEVOIR que certains Haïtiens, sur qui plane la menace d'expulsion, n'ont pas l'intention de se présenter d'eux-mêmes à l'aéroport tellement ils ont peur de retourner vivre en Haïti, mais ils respectent les officiers du ministère qui viendraient les chercher chez eux.

Trois députés de la région mont-réale, Gerry Weiner, Jean Corbeil et Nicole Asselin, ont tenté de contacter la ministre McDougall en fin de semaine pour la convaincre de revenir sur sa décision.

Le gouvernement avait levé, au début d'octobre, le moratoire empêchant l'expulsion des Haïtiens qui avaient demandé refuge au Canada mais dont la demande n'avait pas été reconnue. Le gouvernement estimait alors que la situation en Haïti était revenue à la normale.

Hier soir, plus de 200 manifestants tenaient une marche de « refus de la dictature » devant le Consulat haïtien à Montréal.



Chambly aux urnes le 12 février

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

SITÔT DÉCLENCHÉE, l'élection complémentaire qui se déroulera le 12 février prochain dans la circonscription fédérale de Chambly prend l'allure d'un référendum sur la TPS.

Le premier ministre Brian Mulroney a fixé la date du scrutin hier, presque six mois jour pour jour après la démission du conservateur Richard Grisé, reconnu coupable de fraude et de corruption le printemps dernier.

Aussitôt, les deux partis d'opposition convenaient que le projet de taxe sur les produits et services du gouvernement sera leur principal cheval de bataille. « Ça va être un référendum sur MM. Mulroney et Wilson », promet Phil Edmonston, candidat déclaré du Nouveau Parti démocratique depuis presque un an.

« La TPS sera un des grands sujets de cette élection », confirme le chef parlementaire des libéraux, le député Herb Gray, ajoutant que « tous les sondages indiquent que la population n'élira pas un candidat favorable à cette taxe ».

Premier rendez-vous électoral des trois partis fédéraux depuis l'élection générale de l'automne 1988, la

campagne dans Chambly promet de mobiliser beaucoup d'énergie au sein des trois formations. Surtout que c'est un des rares comtés au Québec où s'annonce une vraie lutte à trois.

« Ça va être très serré, prédit Phil Edmonston, les conservateurs vont mettre le paquet ». Le premier ministre Brian Mulroney fera d'ailleurs une première apparition dans Chambly dès le 15 décembre, deux jours après que le candidat de son parti y aura été officiellement désigné.

Les libéraux, qui espèrent dénichier un candidat d'ici les Fêtes, comptent également sur un coup de pouce d'éventuels aspirants à la succession de John Turner. « Certains seront tentés de le faire », explique Gilles Dufault, directeur-général du PLC-Québec. « Ça nous ferait extrêmement plaisir, ajoute Guy Lafontaine, président libéral du comté, nous les attendons tous ».

Il n'est pas question par contre que le chef choisi par le NPD en fin de semaine fasse ses premières armes en sol québécois dans Chambly. « Que ce soit Audrey McLaughlin ou Dave Barrett, vous ne verrez ni l'un, ni l'autre à mes côtés », soutient Phil Edmonston qui explique que lorsqu'il a accepté de représenter le nouveau NPD dans Chambly, il a posé des

conditions très fermes.

« J'ai exigé que l'élection soit complètement dirigée par moi et mon association de comté, s'exclame M. Edmonston, on refuse carrément de se faire asphyxier par les hautes instances du parti ». La participation à la campagne néo-démocrate se fera donc sur invitation seulement et les deux successeurs les plus probables à Ed Broadbent ne sont pas sur la liste.

Le sondage Gallup du mois de novembre confirme que seule une campagne très personnalisée permettrait au NPD de remporter Chambly. Selon ce sondage, libéraux et conservateurs seraient presque à égalité dans les intentions de vote des Québécois, tandis que le NPD est loin derrière avec seulement 13 % de la faveur populaire.

Depuis la disgrâce de Richard Grisé, les conservateurs disent qu'ils ont fait peu de chose. Selon Richard Bergeron, trésorier de l'association PC du comté depuis le début du mois, il n'est pas question de parachuter une vedette du parti dans Chambly. « Nous sommes à la recherche de quelqu'un du coin », affirme M. Bergeron.

Les libéraux attendent toujours une réponse de Bernard Loisel, an-

cien député et candidat en 1988. Il s'agit toutefois d'une formalité puisqu'ils s'attendent à ce qu'il décline l'invitation. Et il n'est plus question d'une candidature de l'ancien ministre provincial Clifford Lincoln. L'opération aurait été jugée trop risquée, voire même susceptible de nuire à son éventuelle campagne à la direction du parti fédéral.

Parmi les autres noms qui circulent, il y a celui de l'ancien chef-adjoint parlementaire Jacques Guibault, défait aux générales de 1988. « Il me semble mieux correspondre au profil de Laurier-Sainte-Marie », explique cependant le directeur général Gilles Dufault, qui fait ainsi allusion au siège vacant depuis le décès du libéral Jean-Claude Malépart.

Tel que prévu, le premier ministre a décidé de ne pas combler en tandem les sièges de Chambly et de Laurier-Sainte-Marie. En vertu de la loi, il a jusqu'en mai pour annoncer une date de scrutin dans cette dernière circonscription. Au moins un autre siège, et probablement deux, seront alors également libres : celui d'Oshawa que quitte le chef démissionnaire du NPD, Ed Broadbent, à la fin de l'année, et celui de Vancouver-Quadra auquel John Turner devrait renoncer au plus tard au printemps.

LANGUE D'AFFICHAGE Pas plus de plaintes depuis la loi 178

QUÉBEC (PC) — La politique linguistique du gouvernement Bourassa sur la langue d'affichage n'a pas déclenché une augmentation des plaintes, indique le rapport annuel de la Commission de la protection de la langue française.

Le rapport 1988-89 de la commission a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre responsable du dossier linguistique, M. Claude Ryan.

Avant la loi 178 adoptée en décembre dernier, la commission recevait entre 100 et 200 plaintes par mois concernant la langue d'affichage.

Après l'adoption de la loi, le nombre de plaintes mensuelles a varié autour de 130 pour les premiers mois de 1989.

Au total, il y a eu 1556 plaintes pendant un an concernant la langue d'affichage et 427 concernant des noms de raisons sociales non conformes avec la Charte de la langue française.

Au total, la commission a traité 6135 plaintes au cours de l'année concernant l'application de la Charte.

Il n'y a eu que quatre condamnations et 20 poursuites ont été abandonnées par prescription, c'est-à-dire par négligence du gouvernement de porter le dossier devant les tribunaux dans les délais légaux.

Par contre, dans 2291 dossiers, la situation a été corrigée par le contrevenant à la suite de pressions de la commission.

Le rapport précise que la commission « tente toujours d'obtenir les correctifs nécessaires du présumé contrevenant qu'elle a informé de la nature de la plainte ». Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens incitatifs qu'une mise en demeure est envoyée au contrevenant de se conformer à la loi dans un délai de 30 jours, puis que le dossier est envoyé aux procureurs pour être transmis devant les tribunaux.

Le rapport précise quels articles de la Charte de la langue française font l'objet des plaintes, mais ne précise pas en vertu de quels articles les condamnations ont été prononcées et les prescriptions obtenues.

Un formulaire relié à la TPS posté à tous les Canadiens

TORONTO (PC) — Même si la formulation définitive du projet fédéral de taxe sur les produits et services (TPS) est encore sujette à modification, et longtemps avant le dépôt prévu du projet de loi controversé aux Communes, Ottawa s'apprête à expédier à tous les foyers du pays les premiers formulaires reliés à la

TPS. C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre du Revenu Otto Jelinek.

Que la Chambre ait légiféré ou non sur la TPS, tous les Canadiens trouveront donc d'ici quelques semaines dans leur courrier des formulaires de demandes de crédits d'impôt. Ce document, qui devra être retourné à Ottawa en même temps que la déclara-

tion d'impôt sur le revenu, recueille des informations sur le revenu familial.

Les crédits d'impôt visent à aider les Canadiens à faibles revenus à ajuster à la nouvelle taxe. Les contribuables admissibles toucheront un chèque avant l'entrée en vigueur de la TPS, prévue pour le 1er janvier

1991, a précisé le ministre, qui venait de prononcer un discours devant la Canadian Tax Foundation, à Toronto.

Le gouvernement conservateur aimerait bien déposer un projet de loi avant Noël, mais cela pourrait aller jusqu'en janvier, a poursuivi le ministre.

Selon le ministre Guy Rivard

La francophonie doit déboucher sur l'économie

QUÉBEC (PC) — Les pays francophones doivent maintenant commencer à se préoccuper d'économie dans leurs relations, croit le ministre délégué à la Francophonie, M. Guy Rivard.

Prenant la parole hier à la réunion du conseil d'administration de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) des pays francophones, M. Rivard a signalé que l'agence constituait « un carrefour dynamique des forces vives de la francophonie ».

Mais il est maintenant temps de penser à l'économie, croit le ministre Rivard, notamment par le biais du Forum francophone des affaires, qui

s'est déjà réuni à deux reprises et qui se réunira de nouveau au Zaïre.

M. Rivard a également suggéré que les pays francophones se préoccupent plus des questions d'environnement, d'éducation et de formation.

Le conseil d'administration de l'ACCT se poursuit jusqu'à dimanche, alors qu'on procédera à l'élection du nouveau secrétaire général. Les candidatures les plus souvent mentionnées sont celles du Québécois Jean-Louis Roy, délégué du Québec à Paris, et du Belge Roger Delhaybe, commissaire aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique.

Les minorités visibles insatisfaites des sociétés fédérales de la Couronne

OTTAWA (PC) — La proportion de travailleurs appartenant à des minorités visibles embauchés par les sociétés de la Couronne et les entreprises à charte fédérale reste trop faible, déplore le Conseil ethnoculturel canadien.

Selon les rapports sur l'équité en emploi que les employeurs sont tenus de remplir chaque année, la représentation des minorités visibles s'était très peu améliorée l'an dernier par rapport à 1987.

L'examen des rapports remis par 28 employeurs appartenant principalement aux secteurs bancaires, des communications et des trans-

ports permet d'observer que 70 % d'entre eux comptaient moins de 6,4 % de représentants de groupes minoritaires visibles, ce qui est le niveau de leur présence dans l'ensemble de la main-d'œuvre canadienne. Et 54 % des employeurs n'atteignaient même pas le taux de 5 % jugé acceptable par le Conseil.

Les employeurs où la proportion du personnel appartenant aux minorités visibles n'atteint pas la barre des 5 % incluent Bell Canada, Radio-Canada, Air Canada, la Presse Canadienne, Voyageur, Greyhound, le Canadien National, CP Rail et la Société canadienne des postes.

AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-02-03542-898

COUR DU QUÉBEC
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
FERNANDO ITALIA,
Partie demanderesse
C.

PATRICK BOUYSSOU,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à PATRICK BOUYSSOU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été remise au greffe à l'intention de PATRICK BOUYSSOU.

Lieu: Montréal
Date: 22 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

RECTIFICATIF
CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-010942-892

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
DERAGON LANGLOIS LIMITEE,
Partie demanderesse
C.

SYLVAIN GAUTHIER,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à SYLVAIN GAUTHIER de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie d'un BREF d'assignation, déclaration et avis a été remise au greffe à l'intention de SYLVAIN GAUTHIER.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 22 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-04-003420-891

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
HÉLÈNE PEREIRA,
Partie demanderesse
C.

ARMAND LESSARD,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à Armand Lessard de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, salle 2.17, le 16 janvier 1990 suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de Armand Lessard.

Lieu: Montréal
Date: 22 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

Avis est donné que le contrat de vente daté du 21 novembre 1989 par lequel Corpro-Fap (Québec) Ltd., a vendu et cédé à S.J.M. Products Limited, tous ses créances et comptes de livres, actuels et futurs, a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 22 novembre 1989 sous le numéro 4220783.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-012559-892

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
ALEXANDROS TSAKALOS,
STAVROS GOVOSSIS,
IOANNIS PARASKEVAS,
Partie demanderesse
C.

FADIL HASBANI,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à FADIL HASBANI de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du BREF d'Assignment et Déclaration a été remise au greffe à l'intention de FADIL HASBANI.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 27 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20 octobre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à L'ELECTRO-METAL INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 17ème jour de novembre 1989, sous le numéro 4219437.

Ce 23ème jour de novembre, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 706-02-001356-898

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
ALEXANDROS TSAKALOS,
STAVROS GOVOSSIS,
IOANNIS PARASKEVAS,
Partie demanderesse
C.

FADIL HASBANI,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à FADIL HASBANI de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 St-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du BREF d'Assignment et Déclaration a été remise au greffe à l'intention de FADIL HASBANI.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 27 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

Prenez avis que la Société Canadienne pour la Prévention de la Cruauté Envers les Animaux (Canadienne) - The Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Animals est légitime résiduaire de la succession de FRANÇOIS WILLIAM MCCABE qui est décédé le 14 juillet 1988, et a accepté la succession, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant D. Whitney, notaire, 650 boulevard René-Lévesque ouest, bureau 2300, Montréal, Québec, H3B 4T8, en date du 6 novembre 1989, et enregistré à Montréal le 14 novembre 1989 sous le numéro 4217896.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-05-012892-897

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LOUISE ST-HILAIRE et
LOUIS BARTEAU,
Partie demanderesse
C.

LUCIEN BOYER,
Partie défenderesse

DEFENSEUR EN GARANTIE
REQUÉRANT
CENTURY 21, IMMEUBLE CIVIL
REALTIES INC. et
RAYMONDE DESLAURIERS,
Défendeurs

ARNEL CONSTRUCTION LTÉE,
INTIMÉE

CENTRE DÉCORATIF DE CUISINE DU QUÉBEC INC.,
ASSIGNATION

ORDRE est donné à ARNEL CONSTRUCTION LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 St-Antoine Est, Montréal, Qc, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation principal, déclaration principale et bref d'assignation en garanti, déclaration en garantie et avis a été remise au greffe à l'intention de Arnel Construction Ltée.

Lieu: Montréal
Date: 27 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOUÉTTE
NO. 0818-06583

COUR MUNICIPALE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LOUISE ST-HILAIRE et
LOUIS BARTEAU,
Partie demanderesse
C.

LUCIEN BOYER,
Partie défenderesse

DEFENSEUR EN GARANTIE
REQUÉRANT
CENTURY 21, IMMEUBLE CIVIL
REALTIES INC. et
RAYMONDE DESLAURIERS,
Défendeurs

ARNEL CONSTRUCTION LTÉE,
INTIMÉE

CENTRE DÉCORATIF DE CUISINE DU QUÉBEC INC.,
ASSIGNATION

ORDRE est donné à ARNEL CONSTRUCTION LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 St-Antoine Est, Montréal, Qc, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation principal, déclaration principale et bref d'assignation en garanti, déclaration en garantie et avis a été remise au greffe à l'intention de Arnel Construction Ltée.

Lieu: Montréal
Date: 27 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOUÉTTE
NO. 0818-06583

COUR MUNICIPALE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
LOUISE ST-HILAIRE et
LOUIS BARTEAU,
Partie demanderesse
C.

LUCIEN BOYER,
Partie défenderesse

DEFENSEUR EN GARANTIE
REQUÉRANT
CENTURY 21, IMMEUBLE CIVIL
REALTIES INC. et
RAYMONDE DESLAURIERS,
Défendeurs

ARNEL CONSTRUCTION LTÉE,
INTIMÉE

CENTRE DÉCORATIF DE CUISINE DU QUÉBEC INC.,
ASSIGNATION

ORDRE est donné à ARNEL CONSTRUCTION LTÉE de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 St-Antoine Est, Montréal, Qc, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation principal, déclaration principale et bref d'assignation en garanti, déclaration en garantie et avis a été remise au greffe à l'intention de Arnel Construction Ltée.

Lieu: Montréal
Date: 27 novembre 1989
MICHEL MARTIN, P.a.

AVIS
HUGUETTE SINGLER:
PRENEZ AVIS que Dame Huguette Singler domiciliée au 4380 rue Parthenais, à Montréal, province de Québec, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de HUGUELLE.

MONTRÉAL, le 22 novembre 1989.

NESPOER, PINEAU,
BOUGIE ET BALARGÉON,
Procureurs de la requérante.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 15 novembre 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES DISTRIBUTIONS G.Y.M. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 20ème jour de novembre, 1989, sous le numéro 4219398.

Ce 23ème jour de novembre, 1989 LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571 (d) du Code Civil que ÉCOLE DE CONDUITE LAC ST-LOUIS INC., ayant sa principale place d'affaires dans le district de Beauharnois, province de Québec, a transporté et cédé toutes ses créances et comptes de livres, actuels et futurs, décaillant de chaque source que ce soit et incluant entre autres les contrats, lettres de change, valeurs mobilières, polices d'assurances et les débits au sens de la Loi sur l'assurance dépositaire, à la Caisse Populaire Châteauguay, par acte daté du 13 mai 1988 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, le 6 juillet 1988, sous le numéro 220967 et au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, le 25 mai 1988, sous le numéro 2244778.

Caisse Populaire de Châteauguay.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 500-12-182812-895

COUR SUPÉRIEURE
CHAMBRE DE LA FAMILLE
PRÉSENT
PROTONOTAIRE ADJOINT
NORMA FAY McFARLANE,
Partie demanderesse
C.

LORENZO ANTONIO TYRELL,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à LORENZO ANTONIO TYRELL de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de LA DEMANDE EN DIVORCE a été remise au greffe à l'intention de LORENZO ANTONIO TYRELL.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 23 novembre 1989
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.



Le savoir universitaire,
une valeur sûre!

Appel d'offres

L'Université du Québec à Montréal ouvrira des soumissions pour :

L'achat de micro-ordinateurs (fonctionnant sur MS-DOS ou semblables) et accessoires pour ses propres besoins et pour revendre à des étudiant(e)s et employé(e)s

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver entre les mains du directeur des approvisionnements, à son bureau P-8705, Place Dupuis, 800, boul. de Maisonneuve Est, Montréal (Québec), au plus tard le 18 décembre 1989, avant 16 h, tel qu'indiqué par l'horloge qui se trouve dans le bureau du service des approvisionnements de l'Université. L'ouverture des soumissions sera faite publiquement, immédiatement après, au service des approvisionnements, et les soumissionnaires sont invités à y assister.

L'appel d'offres est limité aux fabricants et aux grossistes.

Les formulaires de soumission peuvent être obtenus en s'adressant à :

Monsieur Jean Grignon, directeur,
Service des approvisionnements
800, boul. de Maisonneuve Est
Bureau P-8705
Montréal (Québec) H2L 4L8

Université du Québec à Montréal



RECTIFICATIF



CITÉ DE DORVAL

Dans l'avis énonçant les noms D.D.N. et No. de cause il aurait fallu lire Cité de Dorval à la place de "LA REINE".

AVIS

Commission de l'aménagement

SÉANCE PUBLIQUE

DATE:
4 décembre 1989

HEURE:
19h30

LIEU:
Complexe Guy-Favreau
Centre des conférences
Salle des Saules
200, boul. René-Lévesque ouest
Niveau 00
Montréal
(métro Place d'Armes)

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Sujets prévus:

- Modifications au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal
- Avis sur les projets de plans d'urbanisme soumis par certaines municipalités du territoire

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 19h15 et 19h30.

Pour tout renseignement: 280-3460

Montréal, le jeudi 30 novembre 1989

La secrétaire
Nicole Lafond

COUR SUPÉRIEURE

Chambre de la famille
LYNDA VALOQUETTE,
Partie requérante
C.

DANIEL RAYMOND LAROSE,
Partie intimée

ORDONNANCE

La Cour ordonne à la partie intimée DANIEL RAYMOND LAROSE de comparaître dans un délai de 40 jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance.

Nous vous avisons qu'une copie de l'action en déchéance d'autorité parentale a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Terrebonne situé au 400, rue Laviolette, St-Jérôme, Qc, salle SS 05.

Nous vous avisons de plus qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la partie requérante pourra obtenir contre vous un jugement par défaut auquel pourra être jointe toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

A St-Jérôme
Le 30 octobre 1989
DANIELLE LAFORTUNE,
Registreuse adjoint.

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

286-1200

Le coroner en chef ordonne une enquête publique sur la mort de Victor Davis

Aucune accusation n'est portée pour l'instant contre le conducteur

d'après la Presse Canadienne

AUCUNE accusation ne sera portée pour le moment contre le conducteur de l'automobile qui a heurté mortellement le champion nageur Victor Davis, le 11 novembre dernier, a révélé hier le substitut du procureur général, Me André Vincent.

Le coroner en chef du Québec, le Dr Jean Grenier, a immédiatement ordonné la tenue d'une enquête publique dont la date n'a pas encore été fixée. Cette enquête sera présidée par le coroner Roch Héroux.

Me Vincent n'a pas précisé les motifs de la décision de la Couronne. Il demeure toutefois possible que des accusations soient portées après

l'enquête du coroner.

Me Jeff Boro, l'avocat des trois passagers de la Honda qui a heurté le champion, à Sainte-Anne-Bellevue, voit deux explications possibles au geste de la Couronne : soit qu'elle manque de détails pour sa preuve, soit qu'elle compte sur l'enquête publique pour justifier sa décision de ne pas porter d'accusation.

Entre-temps, ses clients demeurent dans l'incertitude, dit-il. « Ils ont beaucoup d'appréhension vis-à-vis le fait d'avoir à vivre une enquête du coroner devant journalistes et photographes », poursuit Me Boro.

Le procureur Vincent étudiait depuis vendredi le rapport des enquêteurs de police, qui avaient eux-mêmes

mis près de deux semaines à compléter leur dossier. La Couronne avait même réclamé un complément d'enquête au début de la semaine.

Le rapport de police fait état de témoignages contradictoires. La compagnie et une amie de Davis prétendent que le conducteur a délibérément heurté le champion olympique.

Mais les passagers de la voiture affirment que Davis a lancé une bouteille en direction de la voiture et que son conducteur a été aveuglé par l'éclatement du pare-brise.

C'est principalement en raison des contradictions entre témoins que le coroner Grenier a jugé bon de convoquer une enquête publique.

La recommandation lui en avait

été faite par le coroner-investigateur au dossier, Roger Michaud, qui s'était par ailleurs publiquement impatienté la semaine dernière, affirmant qu'il s'expliquait mal le délai de plus de 10 jours dans la présentation du rapport de police.

Le service de police de la CUM invoquait la non-disponibilité de l'avocat de la famille Davis, qui tenait à être présent lors de l'interrogatoire de deux jeunes femmes.

À Québec, le ministre de la Justice, Gil Rémillard, a déclaré que l'enquête du coroner constituait le meilleur moyen de faire la lumière sur les circonstances de cette affaire.

Chrétien reproche à Mulroney d'avoir raté sa tentative de «réconciliation nationale»

Pierre O'Neill

LE PLUS REDOUTABLE aspirant à la direction du Parti libéral du Canada, Jean Chrétien, fait campagne sur le dos du premier ministre Mulroney.

Multipiant ses apparitions dans le cadre de la campagne de financement du parti, M. Chrétien privilégie trois thèmes : l'échec du lac Meech, l'intégrité du gouvernement conservateur et la taxe sur les produits et services (TPS). Un discours qui plaît grandement aux militants libéraux et lui gagne des appuis tout en contribuant à renflouer les coffres du parti.

Conférencier invité au cocktail-bénéfice des libéraux de la région de Laval, Jean Chrétien a reproché hier au premier ministre Mulroney d'avoir failli à la tâche de réconciliation nationale dont il s'était fait le champion à son arrivée sur la scène élec-

torale en 1984.

« Le pays est plus divisé que jamais, alors que M. Mulroney s'était présenté comme le grand réconciliateur. Les minorités francophones hors Québec sont ignorées et victimes de cette division. Il y a de plus en plus de Québécois qui veulent se séparer et de plus en plus de Canadiens qui souhaitent que le Québec s'en aille. Si on ne remet pas tout cela ensemble, on va perdre le pays ».

Selon Jean Chrétien, les conservateurs du Québec forment un groupe qui ressemble à l'ancienne Union nationale corrompue de Maurice Duplessis. Reconnaisant que les péquistes de René Lévesque, comme les libéraux de Robert Bourassa, ont accompli l'assainissement des mœurs politiques au Québec, il a accusé les conservateurs de Brian Mulroney de replonger le Québec dans un climat de corruption politique.

« La mauvaise mentalité est re-

venue. Il faut ramener l'intégrité, l'honnêteté dans l'administration gouvernementale, redonner confiance dans les institutions politiques. C'est la plus grande priorité, parce que cela mine le fonctionnement de la démocratie », a dit l'ancien ministre de Pierre Trudeau.

Après de la TPS, M. Chrétien a vilipendé « l'hypocrisie » du gouvernement Mulroney qui prétend que cette nouvelle taxe est neutre, alors qu'il devrait avoir le courage de dire aux Canadiens qu'elle lui rapportera des milliards de plus que la taxe qu'elle vise à remplacer. « Dans tous les dossiers, les gens ont l'impression, avec ce gouvernement, que la vérité n'est jamais sur la table. C'est dégueulasse ».

Quelque 180 libéraux avaient déboursé chacun 125 \$ pour venir entendre l'ancien député de Shawinigan, qui a effectué à ce jour une tournée complète du Québec et a rencontré la plupart des dirigeants régionaux du parti, tout en prétendant

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Vol

cusation n'a été déposé qu'hier. Il a été accusé de vol en-deça de 1000 \$.

L'inspecteur d'état-major de la police d'Ottawa Golden Leeson a précisé que le député a été conduit au poste de police et qu'on l'a avisé qu'il devra se présenter en cour provinciale le 13 décembre prochain.

Il n'y a pas eu de prise de photos et d'empreintes digitales, a signalé M. Leeson, mais cela se fera probablement plus tard.

« Nous traitons cette affaire comme n'importe quel vol à l'échelle », a-t-il dit.

C'est un garde de sécurité de la pharmacie Shoppers Drug Mart, rue Bank, qui a surpris le député en possession du nettoyeur pour lentilles cornéennes non payé et l'a remis aux mains de la police, comme cela se fait dans tous les cas du genre.

Âgé de 43 ans, M. Nystrom a déjà été considéré comme l'enfant prodige du Nouveau Parti démocratique. Élu pour la première fois aux Communes en 1968, en Saskatchewan, il était l'un des plus jeunes députés à avoir jamais siégé à Ottawa.

Une des candidates en tête de la course au leadership, la députée du Yukon Audrey McLaughlin, qui était sur le même vol que M. Nystrom, s'est montrée peinée par l'incident. Elle a cependant refusé de commenter davantage, expliquant qu'elle devait d'abord discuter avec son « ami et collègue ».

De son côté, le leader du NPD en Chambre Nelson Riis a affirmé que Lorne Nystrom devait penser à démissionner du poste de co-président du congrès.

M. Nystrom, encouragé par plusieurs néo-démocrates, avait failli se lancer dans la course au leadership. Il aurait été le seul candidat à appuyer l'Accord du lac Meech, et l'un des plus bilingues.

Le député de Yorkton-Melville a cependant refusé l'invitation, expliquant qu'il voulait consacrer davantage de temps à son rôle de critique officiel en matière de finances, et à la lutte à la nouvelle taxe de vente sur les produits et services.

◆ NPD

pulisme et les talents d'orateur de celui-ci pour convaincre une majorité de délégués. Pour le député de Sudbury John Rodriguez, un des plus ardents partisans de Dave Barrett, « la campagne d'André McLaughlin a plafonné et est en perte de vitesse ».

Il estime qu'un grand nombre de délégués qui ont accordé leur vote à un candidat marginal au premier tour attendent les discours des candidats avant de se brancher définitivement. Il dit de ces délégués qu'ils ont en « stationnement », en attente d'une décision finale. Pour John Rodriguez, le Centre des congrès de Winnipeg, où a lieu le congrès néo-démocrate, est aujourd'hui « le plus grand terrain de stationnement au Canada ». Pour lui, personne à Winnipeg n'a le pouvoir de conviction de Dave Barrett.

John Rodriguez admet que les dé-

clarations fracassantes de Dave Barrett contre le lac Meech et contre Robert Bourassa lors de sa première conférence de presse lui ont grandement nui. Lui-même partisan de l'entente constitutionnelle, M. Rodriguez a demandé et obtenu une rencontre avec M. Barrett pour que celui-ci s'explique. Depuis, dit-il, la position de M. Barrett est claire. Il reconnaît, selon lui, que le Québec doit d'abord joindre la famille constitutionnelle canadienne avant d'exiger des amendements constitutionnels.

◆ Parizeau

merci de la moindre perturbation dans les revenus d'Hydro-Québec. Pour compenser le manque de pluie qui fait qu'Hydro-Québec exporte moins, l'augmentation des impôts devient inévitable. C'est la théorie étonnante et inédite de « l'hydrométrie de l'impôt », ironise M. Parizeau qui ne manque pas de soulever les rires de tous à l'Assemblée en demandant s'il faudra appeler à des prières pour la pluie dans les églises du Québec.

Le chef de l'opposition devait revenir en période de questions sur le sujet, cherchant à faire confirmer par M. Bourassa l'ampleur des pertes d'Hydro-Québec. Pour l'instant, elles sont de 100 millions \$ mais pourraient atteindre 300 millions \$, ce qui réduirait d'autant le dividende de 640 millions \$ qu'avait prévu le ministre des Finances. M. Bourassa n'a pas voulu confirmer, tout comme Mme Lise Bacon, la ministre de l'Énergie, qui devant les journalistes a reconnu que ce serait plus que 100 millions \$, mais s'est dite incapable de quantifier la perte.

Dans cet échange, le premier ministre devait par ailleurs refuser soigneusement de répondre lorsque M. Parizeau lui demanda de confirmer si des hausses d'impôt étaient inévitables. Pour l'exercice en cours, elles le seront, a assuré M. Bourassa qui s'est abstenu de parler du prochain exercice financier.

La situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le gouvernement Bourassa aura d'autant plus de conséquences sur le développement économique du Québec que l'on est à un point tournant, a ensuite prédit le chef péquiste évoquant le besoin de rendre l'économie québécoise plus concurrentielle.

Le premier ministre, qui n'est pas contre la vertu, en a convenu dans son discours inaugural, a noté M. Parizeau qui a multiplié à cet égard les reproches. Miser sur les investissements étrangers comme le fait M. Bourassa est une erreur grave, a-t-il dit en demandant qu'on cesse ces « appels à la nostalgie du discours des années Duplessis ». L'essentiel du dynamisme économique ne peut venir que des entrepreneurs québécois qui, comme sous le PQ, doivent savoir que le gouvernement est de leur côté, a-t-il dit.

Les priorités sont évidentes. Il faut miser sur le libre-échange, aider les entrepreneurs à s'y préparer, rendre l'économie québécoise concurrentielle, a poursuivi M. Parizeau. D'embellie, le gouvernement aurait dû, dans le discours inaugural, annoncer sa volonté d'investir dans la formation professionnelle et le développement technologique qui sont les priorités évidentes, à son avis.

Pour arriver à rendre l'économie plus concurrentielle, il faut des instruments que le Québec n'a pas toujours. On se heurte souvent en cette matière au gouvernement fédéral que malheureusement le premier

ministre, soutient M. Parizeau, a choisi de ne pas affronter.

Prisonnier de sa volonté d'obtenir la ratification de l'accord du lac Meech, le gouvernement libéral est prêt à gommer beaucoup de choses. On en est même rendu à s'excuser d'être des empêcheurs de danser en rond, dit-il en rappelant qu'à la dernière conférence des premiers ministres M. Bourassa est allé faire la démonstration que le Québec n'est pas l'enfant chéri de la fédération, qu'il n'a pas sa part, oubliant de réclamer justement sa juste part.

Empêcher de tourner en rond, le Québec l'est depuis longtemps et le sera aussi longtemps que demeurera le système politique actuel, s'est dit convaincu M. Parizeau qui note que toute chose a un bon côté. L'avantage de l'accord du lac Meech est de susciter au Canada une prise de conscience importante. On réalise que le Canada est composé de deux sociétés qui veulent vivre chacune leur vie de façon autonome sans être en opposition.

À la faveur des années Trudeau, le Canada anglais s'est donné une cohésion qui s'articule autour de la Charte des droits et libertés qui est devenu son symbole. Le Québec a aussi depuis longtemps son projet collectif, explique M. Parizeau qui affirme que tranquillement deux sociétés, deux économies, deux pays apparaissent au Canada.

Stratégiquement, l'accord du lac Meech est important pour le Parti québécois, dira en conférence de presse M. Parizeau qui n'entend pas toutefois poser de geste particulier pour accélérer la mort de cet accord. Au moment où l'accord sera mort et enterré, dit-il, il se fera diffuser l'idée de souveraineté dans la population. Il faudra voir comment tous ceux qui aujourd'hui appuient l'accord du lac Meech réagissent, particulièrement ces hommes d'affaires qui aujourd'hui montent à sa défense, dit-il.

Cette attitude du chef du Parti québécois devait attirer sur lui les foudres du ministre de l'Éducation, Claude Ryan, qui, prenant la parole à l'Assemblée nationale, devait souligner l'opportunisme de ce parti. « Faites donc passer le Québec avant le Parti québécois », a-t-il lancé en rappelant que lorsqu'il était chef du Parti libéral il avait en 1981 appuyé le gouvernement Lévesque dans sa bataille contre le rapatriement unilatéral de la Constitution. Selon M. Ryan, le Parti québécois devrait au moins reconnaître que cet accord ce n'est pas rien, que c'est un plancher qui fait avancer la cause du Québec, quitte pour le PQ de prétendre que ce n'est pas assez.

◆ Aoun

ban », a affirmé le ministre de l'Information, Edmond Rizk.

Cependant, l'armée syrienne a renforcé ses positions en hommes et en matériel sur les fronts du « pays chrétien », notamment autour de Baabda, a-t-on constaté. À leurs barrières de contrôle à Beyrouth-Ouest (à majorité musulmane), des soldats syriens conseillaient même aux habitants de rentrer chez eux, affirmant que le début des combats était imminent.

Face à cette menace d'agression contre le « pays chrétien », les Forces libanaises (FL), deuxième puissance militaire après l'armée du général Aoun, et le parti Kataëb, principale formation politique dans le camp chrétien, se sont rangés aux côtés du général Aoun.

Dans une conférence de presse, le chef des FL Samir Geagea a annoncé qu'il avait donné l'ordre à ses miliciens de « se tenir aux côtés de l'armée pour défendre les régions Est », et les Kataëb ont affirmé dans un communiqué qu'ils seraient « à la tête des défenseurs de cette région ».

Les deux formations ont cependant évité de condamner le président Hraoui, que le général Aoun refuse de reconnaître, ou l'accord de Taëf pour un règlement au Liban, dont le général Aoun exige l'annulation. Les manifestants autour du palais de Baabda s'apprêtaient à passer une troisième nuit à la belle étoile, confirmant la solidité de ce mouvement populaire dont toute décision concernant le Liban doit dorénavant tenir compte, estiment les observateurs.

« Nous sommes ici pour soutenir le général, mais aussi parce que nous nous sommes promis qu'il ne doit rien céder ou négocier. C'est lui qui suit le peuple, pas l'inverse », affirmait l'un des manifestants.

◆ Comaneci

10 pour sa prestation aux barres asymétriques. Un exploit qu'elle devait répéter encore six fois.

Aux Jeux de Montréal, elle avait remporté le concours général avec l'incroyable total de 79,275 points (sur 80), et s'était aussi adjugé le titre aux barres asymétriques et à la poutre (2e par équipe, 3e au sol, 4e au saut de cheval).

Lors des JO de Moscou en 1980, elle avait fini 2e du concours général et 2e par équipe. Elle avait remporté deux titres olympiques, ceux de la poutre et des exercices au sol.

Outre ses titres olympiques, elle a été championne du monde à la poutre (1978) et trois fois championne d'Europe (1975-77-79).

Nadia Comaneci avait commencé la gymnastique à l'âge de sept ans sous la conduite de Bela Karoly, le célèbre entraîneur d'origine hongroise. Ce dernier avait fait défection avec sa femme en mars 1981, lors d'une tournée dans 15 villes américaines avec l'équipe de gymnastes roumains. Il a obtenu la nationalité américaine au printemps.

Environ 25 000 Roumains, pour la plupart de souche hongroise, se sont réfugiés en Hongrie ces deux dernières années pour échapper à la dictature du conducator Ceausescu.

Le nom de Nadia Comaneci restera à jamais magique dans l'histoire du sport mondial. Plus qu'une championne hors pair, plus que la première « crevette » de la gymnastique, elle demeure une star qui fait encore rêver.

Mais, comme toutes les stars, la Roumaine est d'une fragilité extrême, exposée à tous les troubles d'une reconversion tant morale que « physique », comme en témoigne sa tentative de suicide après, semble-t-il, une déception sentimentale.

Bela Karoly, ancien international de handball devenu entraîneur de gymnastique, ne se doutait pas, un jour de 1968, qu'il venait de remarquer plus qu'un simple espoir d'un des sports les plus spectaculaires de l'olympisme. Il venait de dénicher un joyau, qui fera pleurer des millions d'amateurs aux Jeux de Montréal, en 1976, en devenant à 15 ans la plus jeune championne couronnée.

Sa maîtrise, sa grâce, la perfection de ses gestes, ses folles cabrioles, sa légèreté, son sourire timide voilé d'un soupçon de tristesse, ont constitué le point d'orgue de ces Jeux. Nadia Comaneci a tout révo-



Jean-V.
DUFRESNE

▲ Montréal

Le p'tit Simard et la Comaneci

J E dis la Comaneci, comme on dit la Piaf ou la Callas, ou la Grimaldi. Seule la consécration suprême, universelle, que cela tient à la voix ou au turban, peut autoriser une familiarité pareille.

Alors j'ai eu un choc hier en apprenant la défection de la petite reine des Jeux de 1976. Pierre Gobeil, aujourd'hui de *La Presse*, avait eu alors l'improbable idée de me confier une chronique quotidienne des Olympiques, moi qui ne savais distinguer entre le saut à la perche et le quatre-rameurs-en-pointe-avec-barreur, vous voyez un peu, à l'aviron.

Nous travaillions alors au *Montréal-Matin*, de si nostalgique mémoire. Gobeil s'était avisé d'installer un grabat dans un coin de la rédaction, parce qu'on bûchait seize heures par jour et la tombée était à minuit, de sorte qu'avant de verrouiller la page, il pouvait relire mon texte pour en corriger les plus invraisemblables étourderies.

Pour tout dire, tout alla si bien que mon directeur des pages sportives trahit bientôt sa promesse. Il avait été entendu que jamais je n'accepterais d'écrire un seul mot sur l'athlétisme, même pas sur la ringuette, sans la présence physique de mon tuteur. Chose étonnante, on releva quotidiennement plus d'erreurs dans les autres quotidiens que dans le nôtre, le tirage du quotidien des *matineux*, comme on l'appelait, connu une forte augmentation, et si je me souviens, cela me valut même un clin d'oeil d'approbation professionnelle de Jean-Maurice Bailly. En somme, tout le monde était bien content.

Sauf les quinze filles de l'entrepôt chez Steinberg. Séduit comme tous les Montréalais par les prouesses impeccables de la petite Comaneci — 79,275 points sur 80 aux barres asymétriques, cela ne s'est jamais vu —, je commis l'imprudence d'écrire en marge des Jeux une chronique qui commençait ainsi : « Combien de petits René Simard ne donnerait-on pas pour une Comaneci ? »

Ce n'était pas bien méchant pour le grand frère de Nathalie. Après tout, devant une performance pareille, j'étais en droit de m'interroger sur l'intérêt que portent nos pouvoirs publics à l'excellence chez nos jeunes en athlétisme. On avait bien construit un Stade, mais on avait oublié d'instituer des programmes de gymnastique dans nos écoles, c'est tout ce que je voulais dire.

Le lendemain, quinze messages téléphoniques m'attendaient à la rédaction : Lizette, Cynthia, Thérèse, Jeannette, Laura, Claudine... mais un seul numéro de téléphone, ce qui m'intrigua davantage. Et c'est Lizette que je demandai. Au ton de sa voix, je voulus raccrocher, mais trop tard, plaqué par une réplique assurée, glaçante, humiliante, mais juste, je l'avoue, et que je n'oublierai jamais de toute ma vie.

« Vous le journaliste, dit-elle en forme de dard, vous devriez savoir, puisque vous écrivez dans le *Montréal-Matin*, que le petit Simard n'est pas un gymnaste, et que Nadia n'est pas une chanteuse. Ça fait que, vos comparaisons... et si vous voulez savoir, il y a quinze filles à côté de moi en ligne au téléphone qui ont envie de vous dire la même chose, Monsieur le journaliste ».

Clic.

Imaginez, maintenant, si j'avais écrit Ginette Reno.

tionné dans la discipline. Elle est la première d'une longue lignée de femmes-enfants, de gracieuses poupées, à bousculer les spécialistes aux formes plus arrondies et, a-t-on vite murmuré, à repousser les phénomènes de la puberté.

Les organisateurs s'arrachaient la participation de l'enfant prodige. « Nous ne verrons pas la meilleure gymnaste du monde sur le plateau », avait un jour regretté un entraîneur après que Comaneci fut tombée sous le coup d'un règlement interdisant toute participation à une compétition, organisée par la fédération internationale, aux gymnastes de moins de 14 ans.

Déjà, la réputation de ce « pinson » n'avait d'égalé que son incomparable talent du haut de son mètre 52 pour 39 kg (en 1976).

En 1978, le monde va découvrir un autre personnage maquillé aux cheveux courts : la poupée à coupé ses couettes, est devenue une femme convoitée. Y compris par le fils du président Nicolae Ceausescu, qui n'hésita pas à lancer des gardes du corps aux fiançailles de son aimée pour écoeurer, par la force, le promis.

Elle dut ensuite lutter contre des problèmes de poids pour redescendre sous les 50 kilos, du haut de son mètre 63, et réussir un incomparable retour au premier plan.

Enfin, Nadia allait devoir relever un tout autre défi. Le plus dur celui-là : faire taire les bruits concernant des « manipulations génétiques ». Bela Karoly s'était depuis novembre 1981 installé aux États-Unis dans le but de découvrir d'autres jeunes talents.

◆ Tchécoslovaquie

Par ailleurs, un haut responsable du Parti communiste tchécoslovaque (PCT) a annoncé que des élections libres auraient lieu au cours des 12 prochains mois, et qu'il était fort plausible que les communistes perdent ces élections.

L'Assemblée fédérale a décidé à l'unanimité d'abolir le rôle dirigeant du PC lors d'un vote à main levée. L'abolition de l'article 4 de la Constitution avait été recommandée par le premier ministre, à la suite d'une négociation mardi entre une délégation gouvernementale et des représentants du Forum civique.

L'Assemblée fédérale a ensuite ouvert la voie au multipartisme en supprimant la référence au rôle dirigeant du PCT au sein du Front national. Cet organisme qui regroupe toutes les organisations de masse, dont quatre partis non communistes officiels, était jusqu'à présent chapeauté par le PCT. Dorénavant, le Front national sera ouvert à tous les partis politiques existants ou à créer, organisations sociales et groupes d'intérêt.

L'Assemblée fédérale a également supprimé à l'unanimité, également sur proposition du premier ministre, la référence au marxisme-léninisme comme base de l'enseignement.

L'article 16 de la Constitution stipule maintenant que l'enseignement et la politique culturelle sont menés « dans l'esprit des connaissances

scientifiques, en conformité avec les principes du patriotisme, de l'humanisme et de la démocratie », et non plus « dans l'esprit de la conception scientifique du monde, le marxisme-léninisme ».

De plus, l'Assemblée fédérale a décidé à une large majorité la création d'une commission d'enquête sur les brutalités commises par la police lors d'une manifestation le 17 novembre dernier à Prague. La création d'une telle commission était l'une des principales revendications des étudiants en grève, dont le mouvement continue.

L'Assemblée a également demandé la création d'une Cour constitutionnelle.

Le premier ministre Ladislav Adamec a déclaré que « la justification » de l'intervention en Tchécoslovaquie le 21 août 1968 devrait être « révisée » par les pays concernés. Il a demandé que ce « problème » soit « réglé le plus tôt possible avec les États qui ont participé à cette intervention », l'Union soviétique, la Pologne, la RDA, la Bulgarie et la Hongrie.

M. Adamec a en outre demandé l'ouverture « dans le délai le plus court » de négociations avec l'URSS sur le retrait des troupes soviétiques « stationnées temporairement » en Tchécoslovaquie. Ce retrait, a-t-il dit, doit se dérouler « dans le cadre du processus de désarmement en Europe ».

Plus tôt dans la journée, un haut responsable du PCT, Vasil Mohorita, a annoncé que des élections libres « pourraient avoir lieu dans les 12 prochains mois ». Cette mesure est l'une des revendications de l'opposition regroupée au sein du Forum civique.

M. Adamec a indiqué dans son allocution télévisée qu'il avait invité le Forum civique à présenter des candidats pour le gouvernement de coalition qu'il doit former.

Mais le porte-parole du Forum civique, Jiri Dienstbier, a déclaré peu après que son mouvement ne souhaitait obtenir aucun portefeuille au sein du futur gouvernement.

De son côté, le ministre tchécoslovaque de la Défense Milan Vlacik a balayé hier les rumeurs selon lesquelles l'armée avait préparé un coup d'État pour empêcher le Parti communiste de perdre la face au moment des manifestations en faveur de la démocratie.

« Je rejette de manière catégorique les spéculations affirmant que l'armée se préparait à intervenir contre les manifestants ou qu'elle avait été placée en état d'alerte », a déclaré Vlacik devant le Parlement.

Il répondait ainsi à la question de l'un des 350 députés de l'Assemblée fédérale. Le 23 novembre, alors que 300 000 personnes manifestaient dans les rues de Prague, l'armée avait diffusé un communiqué dans lequel elle s'alarmait de l'ampleur grandissante des mouvements de mécontentement et promettait de défendre le communisme contre ses ennemis.

« Depuis 21 ans, nous vivions hors du temps. Nous avions du sujet à rattraper », a expliqué à ce sujet le dissident et héros populaire Vaclav Havel.

Vaste offensive contre le sida

Campagne d'information, services pour les populations à risque...

Ranée Rowan

LE CENTRE québécois de coordination sur le sida (CQCS), une création du ministère de la Santé et des Services sociaux, lance partout ses tentacules pour contrer le sida.

Créé en juin dernier, en fonction depuis le mois d'août, le Centre passe à l'attaque sur tous les fronts à la fois : le milieu scolaire, le milieu du travail, les milieux non traditionnels et hors circuit, les populations à risque, les services.

« Notre premier mandat est d'actualiser le plan d'action du ministère de la Santé et des Services sociaux axé principalement sur la prévention et l'éducation auprès des jeunes et des jeunes adultes. Nous voulons les rejoindre là où ils sont », confiait hier Mme Denise Laberge-Ferron, directrice du Centre.

Présente au lancement des activités mises de l'avant par une vingtaine d'écoles et de cégeps de la rive sud de Montréal entourant la journée mondiale SIDA — 1er décembre — décriée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Mme Laberge-Ferron, interrogée par des journalistes présents, a tracé le bilan des quatre premiers mois d'activités

du Centre.

Au niveau scolaire, le travail est déjà bien enclenché, dit-elle. Le ministère de l'Éducation et celui de la Santé et des Services sociaux ont déjà signé une entente et un comité d'action est formé. Deux opérations sont déjà en marche.

La première vise l'implantation dans toutes les commissions scolaires d'une politique du sida. La tournée des commissions scolaires débutera dans la région de Québec le 13 décembre et se poursuivra jusqu'en avril.

Cette politique veut protéger le droit à la dignité des personnes atteintes, le droit à l'éducation et au travail, le droit à l'information et à la protection de la santé. Plusieurs commissions scolaires ont déjà pris les devants dans ce dossier, assure Mme Laberge.

Un programme spécial sur le sida commencera, à titre expérimental, dans cinq ou six écoles secondaires du Québec dès le mois de janvier. Ce programme d'une durée de cinq heures s'insère dans les cours de formation personnelle et sociale préparés conjointement par le MEQ et le MSSS.

L'OMS s'est fixée comme priorité, pour l'année 1989, la sensibilisation et l'implication des jeunes dans la lutte

au sida. En prévision des activités qui auront lieu dans un grand nombre d'écoles et de cégeps du Québec demain, le Centre a formé 1200 infirmières scolaires oeuvrant dans les CLSC.

Au Québec, on ne sait pas combien d'adolescents sont infectés par le VIH. Cependant, on retrouve 20 % des cas de sida dans le groupe d'âge 20 à 30 ans. Comme la période d'incubation peut s'échelonner sur 10 à 15 ans, plusieurs ont été infectés à l'adolescence. De plus les comportements adoptés à l'adolescence le seront souvent pour la vie, a noté hier le Dr Réjean Thomas, responsable du programme de prévention MTS-SIDA et adjoint médical au Département de santé communautaire de l'hôpital Charles-Lemoyne.

Selon les dernières statistiques disponibles, il y a jusqu'à maintenant au Québec 972 cas de sida, dont 127 sont des femmes. L'an dernier, à pareille date, le chiffre global était de 704.

Dans le milieu du travail, le CQCS a déjà entrepris plusieurs démarches. Il a formé un comité qui regroupe des représentants du Conseil du patronat, des grands syndicats, des médecins, de la Commission des droits de la personne et autres.

Le CQCS fait aussi porter ses ef-

forts d'information et de prévention sur le sida et le VIH auprès des clients plus spécifiques comme dans les prisons, les bars, les salles de pool, là où traînent les jeunes. Il utilise pour ces fins les travailleurs de rue et les ressources communautaires.

Cactus Montréal, le projet d'intervention auprès des utilisateurs de drogues injectables, lancé au début du mois de juillet, obtient un immense succès, note Mme Laberge-Ferron. Chaque jour, entre 130 à 150 jeunes, dont la moyenne d'âge se situe autour de 25 ans, viennent échanger aiguilles et seringues souillées pour du matériel propre. Les besoins en prévention sont immenses, dit-elle.

La nouvelle maison de transition pour sidéens, la maison d'Hérèle, située rue Saint-Hubert, ouvrira ses portes en janvier, précise la directrice du CQCS. La maison, un projet conjoint de la Ville de Montréal, du MSSS et de Centraide, accueillera 18 personnes.

Toutes ces activités font partie du budget de 7 millions \$ prévus pour cette année par le gouvernement québécois pour lutter contre le sida. « Déjà presque tout est dépensé », lance au terme de cette entrevue Mme Laberge-Ferron.

Les Cris craignent le racisme environnemental

Clément Trudel

LE GRAND CONSEIL des Cris du Québec craint qu'Ottawa et Québec ne se liguient pour éluder leurs obligations face aux autochtones du Nord dans le développement projeté de Grande-Baleine. Brian Craig, directeur des relations fédérales pour le Grand Conseil, parle même de « racisme environnemental » à ce sujet. De son bureau d'Ottawa, M. Craig confiait hier au DEVOIR que cette expression est maintenant d'utilisation courante, à différentes tribunes de l'ONU, chaque fois qu'il est question de groupes indigènes bousculés ou ignorés, en vue de donner la chance à de grands projets, tel le développement de l'Amazonie.

Le projet de Baie James II que nourrit Hydro-Québec « c'est notre Amazonie », souligne ce porte-parole des Cris qui ne cache pas son agacement devant les conséquences prévisibles du détournement planifié de quatre rivières et de l'accroissement appréhendé de la pollution par le mercure. Des contacts répétés se produisent entre fonctionnaires fédéraux et québécois de l'environnement sans que les Cris ne sentent dans le coup.

« On vient tout juste de nous inclure » dans un processus de con-

sultation, mais nous craignons que ce fait ne camoufle une politique du fait accompli (*done deal*), de dire Craig.

Les Cris ont pris connaissance d'une lettre qu'a écrite le 20 novembre le ministre fédéral de l'Environnement, Lucien Bouchard, à son homologue québécois, Pierre Paradis, à propos de la Baie James.

Le Grand Conseil des Cris, rappelle Brian Craig, n'entend pas démoder de son objectif principal : que l'on procède à des audiences publiques sur l'impact environnemental de Baie James II et qu'il soit question d'un seul permis à accorder à Hydro-Québec, plutôt que de deux (Hydro veut être autorisée à commencer les travaux au printemps de 1990, quitte à ce qu'ensuite soit discutée l'aménagement du grand barrage à proprement parler).

L'un des dossiers qui requiert « votre attention immédiate », écrivait le 20 novembre M. Bouchard au nouveau ministre québécois de l'Environnement, est celui du projet de développement hydro-électrique à Grande-Baleine. À la ministre Lise Bacon (qui a précédé M. Paradis au portefeuille de l'Environnement) Ottawa avait déjà exposé « les bases d'une entente qui nous permettrait de procéder à une évaluation environnementale conjointe du projet et d'y associer les Cris et Inuit ».

Le virus du sida serait transmissible par le lait maternel

d'après l'Agence France-Presse

LES SPÉCIALISTES du sida, réunis en conférence internationale à Paris, considèrent avec de plus en plus de sérieux la possibilité d'une transmission du virus de l'immuno-déficience acquise (HIV) — dans une proportion très minime toutefois — par le lait maternel.

Cette perspective — encore dénuée d'éléments véritablement déterminants — place les médecins dans une situation pour le moins inconfortable. « Dissuader les mères de pratiquer l'allaitement maternel en Afrique reviendrait à prendre le risque de faire mourir beaucoup plus de nouveau-nés de carences alimentaires », a expliqué le professeur français François Denis lors de la première conférence internationale sur « les implications du sida pour la

mère et l'enfant » qui se tient depuis lundi et pour quatre jours à Paris.

De même, le représentant du Malawi, le Dr Chipchanga, rappelant qu'il convenait de peser les avantages et les inconvénients de ce mode d'alimentation, a estimé qu'il ne serait pas prudent — compte tenu notamment de la situation économique des pays en voie de développement et des crédits budgétaires consacrés à la santé — de décourager les mères de nourrir leurs bébés au lait maternel.

Plus près de nous, dans le cadre du congrès de l'Association canadienne de microbiologie clinique et des maladies infectieuses qui se tient cette semaine à Montréal, le Dr Helen Lee, responsable de la recherche et du développement des produits diagnostiques en transfusion et en particulier pour le VLHT-I, aux labora-

toire Abbott, de Chicago, a rendu publiques hier les résultats d'études portant sur le rétrovirus VLHT-I. Ce virus est apparemment responsable de la leucémie à cellules T de l'adulte et d'une maladie neurologique, la paralysie spastique tropicale.

Alors qu'il existe aux États-Unis de 2 à 3000 cas connus d'infection par le VLHT-I, une étude montre que le virus affecte tout particulièrement la population toxicomane qui fait usage de drogues intraveineuses et qu'il se trouve souvent associé au virus du sida.

Des études complémentaires indiquent que plus de 80 % des toxicomanes qu'on croyait porteurs du VLHT-I sont en fait porteurs du VLHT-II (virus lymphotrope humain type-II), rétrovirus que l'on pensait rare auparavant. Alors que

les VLHT-I touche à peu près également les hommes et les femmes, les femmes sont considérablement plus affectées par le VLHT-II que les hommes, dans une proportion de 70 %.

Comme il est prouvé que le VLHT-I peut être transmis par l'allaitement, les futures mères devraient idéalement être testées pour la présence d'anti-corps et on devrait leur recommander de ne pas allaiter leur bébé si elles en sont porteuses, estime le Dr Lee.

Un autre problème soulevé à la conférence de Paris, est celui du traitement à l'AZT (seul antiviral actuellement disponible). Faut-il, et à quelle période, traiter à l'AZT les femmes enceintes contaminées par le sida et donc susceptibles, dans 30 % des cas, de voir leur enfant développer à son tour la maladie ?

Pour les uns, il convient d'agir dès le début pour éviter l'implantation du virus dans l'organisme de l'enfant. Pour les autres, qui mettent en avant les risques de malformation que peut entraîner ce médicament, il convient de le prescrire seulement en fin de grossesse, mais avec le risque de ne pas agir sur le virus. En ce domaine, les États-Unis ont déjà tranché en faveur d'une action par l'AZT au cours du dernier trimestre de la grossesse.

Au Québec, on ne s'est pas encore prononcé sur l'utilisation de l'AZT dans le traitement du sida, non seulement pour les femmes enceintes mais pour toutes les personnes atteintes du virus. Les décisions doivent venir du fédéral, précise Mme Denise Laberge-Ferron, directrice du Centre québécois de coordination sur le sida.



Dr Helen Lee, des laboratoires Abbott, de Chicago.

SPORTS

Mondial junior

Le Canada se prépare

OTTAWA (PC) — Les dirigeants de l'équipe nationale junior ont fait connaître, hier, les joueurs invités au camp d'entraînement de l'équipe en vue du Championnat mondial de hockey junior qui aura lieu en Finlande à la fin de l'année.

Pas moins de 14 joueurs sélectionnés en première et deuxième rondes participeront au camp d'entraînement qui commencera à Ottawa, le mardi 12 décembre.

Des 33 joueurs invités, deux noms retiennent l'attention, il s'agit d'Eric Lindros et Mike Ricci.

Lindros, 16 ans, un centre de six pieds et quatre pouces pesant 220 livres, évolue présentement pour une équipe de catégorie Tier 2 au Michigan après avoir refusé de rejoindre les Greyhounds de Sault Ste. Marie, de la Ligue junior majeure de l'Ontario.

Quant à Ricci, âgé de 18 ans, il pourrait être le premier choix lors du prochain repêchage de la LNH.

Depuis le début de la campagne, le joueur de centre des Petes de Peterborough a obtenu 53 points en seulement 26 parties.

Outre Ricci, Stéphane Fiset et Daniel Lambert sont les seuls joueurs à avoir participé au championnat de l'an dernier.

SLALOM DE WATERVILLE VALLEY

Revoilà Tomba

WATERVILLE VALLEY (AFP) — L'Italien Alberto Tomba a renoué avec le succès en remportant nettement, hier, le slalom de Waterville Valley (New Hampshire), comptant pour la coupe du monde de ski alpin avec plus d'une seconde et demie d'avance sur le Suisse Pirmin Zurbriggen.

Le dernier succès du double champion olympique remontait à décembre 1988 à Madonna Di Campiglio (Italie). Depuis l'intersaison, Tomba s'est placé sous le contrôle technique de son compatriote Gustavo Thoeni, lequel a fait adopter un nouveau style de vie, une nouvelle façon de s'entraîner à l'enfant terrible du ski.

Ce qui semble avoir porté ses fruits.

Le Bolognais a dominé, comme dans le passé, d'un bout à l'autre l'épreuve du slalom s'imposant dans les deux manches d'une épreuve qui s'est disputée sous le soleil mais avec des températures avoisinant les -15 degrés.

Le Canadien Alain Villiard a raté une belle occasion de récolter des points au classement de la Coupe du monde. Il a en effet été incapable de capitaliser sur son excellente première manche disputée en matinée, terminant en 18e position.

MASTERS

McEnroe bat Krickstein

NEW YORK (AFP) — L'Américain John McEnroe a battu son compatriote Aaron Krickstein 5-7, 6-3, 6-2 dans le premier match du deuxième tour éliminatoire du Masters, hier soir, au Madison Square Garden de New York.

McEnroe rejoint donc Ivan Lendl en tête du groupe A. Lendl avait

battu la veille Michael Chang en deux sets de 6-1 et 6-3.

En soirée, Stefan Edberg a facilement défait Brad Gilbert 6-3, 6-1, tandis que Boris Becker l'emportait par un score identique contre « la déception de l'année du tennis américain » Andre Agassi.

Le Canadien bat les Nordiques 5-2

François Lemenu
de la Presse Canadienne

— Le Canadien et les Nordiques de Québec se sont livrés un petit match bien désolant, hier soir au Forum. Les visiteurs ont accusé un premier but tôt dans la rencontre et ils n'ont jamais été en mesure de redresser la situation par la suite.

Résultat : 5-2 Canadien.

La soirée a par contre été profitable pour Bobby Smith et Stéphane Richer. Le grand joueur de centre a inscrit deux buts en avantage numérique, en plus de mériter une aide sur celui de Mats Naslund, tandis que Richer a récolté un but et deux passes. Stephan Lebeau a réussi quant à lui son premier filet en 17 parties.

Le défenseur Jyrki Lumme a joué un fort match encore une fois. Il a été solide à la ligne bleue en plus d'accumuler deux aides, tout comme Shayne Corson.

Le Canadien menait déjà par quatre buts lorsque Claude Loiselle, à 2:26, et Ken McRae, à 4:24, ont marqué en troisième. Richer a toutefois mis fin aux minces espoirs des Nordiques en déjouant Ron Tugnutt d'un long tir à 13:19.

Les hommes de Michel Bergeron ont quand même le mérite de ne pas avoir abandonné. Un refrain connu... Espérons seulement qu'il y aura un peu plus d'étincelles dans le jeu des deux équipes, ce soir au Colisée.

« Les deux buts que Bobby Smith a

marqués en avantage numérique en première période ont fait la différence dans le match », a commenté Pat Burns.

Pour l'entraîneur du Canadien, ces deux buts ont été une sorte de bonification dans la victoire de 5-2 face aux Nordiques. L'équipe n'avait pas inscrit un but avec l'avantage d'un homme à ses huit derniers matchs.

Burns a constaté que ses hommes ont joué avec plus de confiance lors des attaques à cinq. Il croit que le temps consacré au jeu de puissance pendant les entraînements a porté fruits.

Smith a déclaré que les deux buts qu'ils a enregistrés ont démontré l'importance d'avoir un bon jeu de puissance.

« Ces deux buts nous ont permis de prendre les devants 2-0, puis nous avons porté la marque 4-0 en deuxième. Ça prouve l'importance de compter sur un bon jeu de puissance », a-t-il insisté.

Guy Carboneau n'était pas très jasant malgré la victoire du Canadien. Il n'a pas apprécié être relégué au banc en troisième. Burns a expliqué sa décision en disant que Carboneau semblait pas à l'aise, sans doute en raison de ses blessures.

« Il a dit ça. Eh bien c'est sans doute vrai », a rétorqué Carboneau. Ryan Walter a fait le voyage à Québec et il croit pouvoir affronter les Nordiques ce soir au Colisée. Walter a subi une fracture d'un gros orteil, une blessure qui lui a fait rater

quatre rencontres.

Michel Bergeron a répété les clichés d'usage, mais il a aussi dit plein de choses intéressantes en analysant une autre défaite de ses Nordiques hier au Forum.

Par exemple : « Après deux périodes, certains joueurs n'avaient pas un lancer au but et ce sont supposés être des joueurs offensifs. Il y en a qui vont devoir nous en donner plus. »

Michel Goulet, Joe Sakic et Marc Fortier, qui complétaient un trio, n'avaient pas un seul tir au but après 40 minutes... et ni après 60.

Canadien 5, Nordiques 2

Première période									
1—Montréal, Smith 7	Corson, Richer								2:03
2—Montréal, Smith 8	Corson, Lumme								18:37
Pénalités — Tugnutt Qué (purgé par Goulet) 1:35, Québec banc (purgé par Jarvi) 3:31, McRae Qué, Courtnall Mtl, McPhee Mtl 8:28, Picard Qué 17:03.									
Deuxième période									
3—Montréal, Lebeau 7	Richer, Lumme								10:42
4—Montréal, Naslund 8	Daigneault, Smith								11:35
Pénalités — J. Lemieux Mtl 1:50, Stastny Qué, Desjardins Mtl 8:51, Fortier Qué, Corson Mtl 10:21, Cirella Qué majeures, Chelios Mtl mineure, majeure 16:10.									
Troisième période									
5—Québec, Loiselle 5	McRae, Jackson								2:26
6—Québec, McRae 2	Fogarty, Loiselle								4:24
7—Montréal, Richer 13									13:18
Pénalité — Skrudland Mtl 18:41.									
Tirs au but									
Québec								8	12 — 28
Montréal								9	9 — 25
Gardiens — Québec: Tugnutt (P-5-10-1); Montréal: Hayward (G-5-4-2). Assistance — 17 184.									

EN BREF...

Vladimir Ruzicka: les Oilers devront attendre

EDMONTON (PC) — Le marché visant à repêcher le joueur de hockey tchécoslovaque Vladimir Ruzicka par les Oilers d'Edmonton a échoué. Zdenek Zima, président de l'équipe pour laquelle Ruzicka évolue, a informé Glen Sather et le député Barry Fraser, qu'il n'était pas prêt à libérer Ruzicka. Zima veut garder Ruzicka pour atteindre les séries de fin de saison. De son côté, Ruzicka était très déçu. Selon lui, le président de l'équipe avait promis de le libérer.

Mikko Makela passe aux Kings

INGLEWOOD, Californie (AP) — Les Kings de Los Angeles ont fait l'acquisition, hier, de l'ailier droit Mikko Makela des Islanders de New York. En retour, les Kings ont cédé le défenseur Ken Baumgartner et le centre-recrue Hubie McDonough. Makela, âgé de 24 ans, avait été un choix de cinquième ronde des Islanders en 1983. Au cours de sa carrière, il a marqué 95 buts et récolté 124 passes, en 307 rencontres.

Les Pirates s'entendent avec Terrell

PITTSBURGH (AP) — Les Pirates de Pittsburgh, dont la priorité durant la saison morte était d'embaucher un lanceur partant, en sont venus hier à une entente avec le droitier autonome Walt Terrell. Il a accepté un contrat de trois ans évalué à 3,6 millions \$. Terrell devrait être le troisième partant des Pirates après John Smiley et Doug Drabek. Il a affiché des dossiers de 15-10, 15-12 et 17-10 avec les Tigers de Detroit de 1985 à 1987 mais son rendement a été de 18-34 lors des deux dernières saisons. Pour améliorer son personnel de lanceurs, le directeur général Larry Doughty a mis sous contrat deux lanceurs autonomes, Ted Power et Terrell, en une semaine.

ÉTOILES DANS LA CAMPBELL

Kurri mène à l'aile droite

(PC) — L'ailier droit Jari Kurri des Oilers d'Edmonton continue de dominer sa position au scrutin des étoiles de la conférence Campbell. Kurri, choisi à titre de partant au cours des 2 dernières années, a reçu 5000 votes de plus que Brett Hull, des Blues de St. Louis.

Joey Mullen, des Flames de Calgary, occupe le troisième rang. Wayne Gretzky, des Kings de Los Angeles, mène à la position de centre

avec 138 700 votes, le plus haut total de la conférence.

À l'aile gauche, son coéquipier Luc Robitaille a reçu plus de trois fois plus de votes que Gerard Gallant, des Red Wings de Detroit.

Al MacInnis, des Flames de Calgary, a une confortable avance parmi les joueurs de défense sur Kevin Lowe, des Oilers, et Steve Duchesne, des Kings.

Mundial : l'Angleterre ne sera pas tête de série

ROME (AP) — L'Angleterre ne sera pas tête de série lors du tirage au sort des groupes de la phase finale de la Coupe du monde en Italie en 1990.

Lors d'une interview accordée au quotidien sportif romain *Corriere dello Sport*, Joao Havelange, le pré-

sident de la Fédération internationale de football (FIFA) a donné, hier, les noms des six têtes de série du prochain Mundial : l'Argentine championne en titre, l'Italie pays organisateur, le Brésil trois fois vainqueur de l'épreuve, la RFA, la Belgique et l'Espagne.

HOCKEY

Ligue nationale

Mardi

Buffalo 4, Hartford 2

Phil'phie 6, Pittsburgh 3

New Jersey 3, Islanders 2

Boston 5, St. Louis 1

Hier

Montréal 5, Québec 2

Wash'ton 5, Detroit 3

Rangers à Winnipeg

Toronto à Vancouver

Ce soir

Montréal à Québec

Les meneurs

Parties d'hier non incluses

Gretzky, LA 11 39 50

Lemieux, Pit 13 33 46

Messier, Edm 17 24 41

Nicholls, LA 16 23 39

Turgeo, Buf 11 26 37

Gartner, Min 17 19 36

Nieuw'dyk, Cal 17 17 34

Oates, Det 9 25 34

Makarov, Cal 6 27 33

Hull, St.L 17 15 32

Savard, Chi 8 24 32

MacInnis, Cal 7 25 32

Kurri, Edm 14 17 31

Stastny, Qué 13 18 31

Yzerman, Det 13 18 31

Francis, Har 12 19 31

Murray, Chi 12 19 31

Gilmour, Cal 11 20 31

Broten, Min 9 22 31

Buffalo à Boston

Pittsburgh à Phil'phie